



RéCAPituLons

Commissions Administratives Paritaires

Catégorie A : le 3 juillet 2012

Catégorie B & C : le 9 juillet 2012

Affectations Locales Filière Gestion Publique

JUILLET 2012

Inspectrices & Inspecteurs

Sous la présidence de Mme ROGER, une discussion s'est engagée sur la réalisation du projet d'affectations locales soumis à la CAPL. L'administration a indiqué avoir tenu compte de l'ancienneté sauf dans les cas où l'intérêt du service ou de l'agent prévalait.

Dans l'attente d'une harmonisation des règles d'affectation au plan national comme local, l'administration a rappelé qu'elle entendait utiliser cette possibilité pour les mouvements de 2012 au moins.

Pour la CGT, cette règle pourrait porter le nom de la « fiche n°3 : affectation dans l'intérêt du service ou de l'agent », fiche rejetée par des milliers d'agents de la filière fiscale lorsque la DGI a décidé de sa possible utilisation, dérogoire à la règle de l'ancienneté administrative.

Avec le temps et la bataille menée au plan national comme local, son utilisation est d'ailleurs passée de marginale à quasi-nulle dans notre Direction ... Pour la CGT, l'adaptabilité au poste passe d'abord par une formation appropriée et un temps d'adaptation minimum nécessaire.

Nous avons rappelé en conclusion que dans la filière gestion publique, la règle est ... qu'il n'y a pas de règle. D'une manière générale, nous avons regretté la lenteur de l'harmonisation des règles de gestion et avons souhaité qu'au plan local, une note départementale même synthétique (avec date limite de dépôt des demandes, liste des emplois vacants, règles de priorité ...) soit mise en place comme cela se fait pour la filière fiscale.

Pour la CGT, le projet présenté est fortement teinté d'ancienneté administrative mais comprend néanmoins quelques affectations qui y dérogent.

Préfigurant les futures règles communes aux deux filières, les élu-es CGT ont élaboré un projet sur la base de l'ancienneté administrative. Ils ont pu démontrer qu'au moins deux collègues n'ont rien obtenu alors qu'ils auraient pu obtenir, selon cette règle, une nouvelle affectation.

Les élu-es ont examiné les 18 fiches de vœux déposées.

Le mouvement local comprend 12 affectations (dont 7 arrivées « extérieures » dont 3 issues de la liste d'aptitude et 1 de l'examen professionnel)

2 huissiers sont affectés selon leur 1er vœu (dont 1 arrivée de l'extérieur) même s'il n'y a pas de mouvement local à proprement parler.

5 agents obtiennent leur 1er vœu, 2 leur 2ème, 1 son 3ème, 1 son 4ème, 1 son 7ème.

2 agents sont affectés sur un poste qu'ils n'ont pas demandé.

Après le mouvement, 1 poste reste vacant au SIPE d'Ancenis.

Vote sur le mouvement local:

POUR
CONTRE
ABSTENTION

Parité administrative (4)
CGT (1) Solidaires (1) CFDT (1)
FO (1)

Contrôleuses & Contrôleurs

Il n'y a aucune arrivée extérieure sur le département.
14 (sur 18) promus par liste d'aptitude sont nommés sur place.

Après ce mouvement, il reste 8 personnes en attente sur la liste des demandes classées selon la date d'ancienneté de la demande. Madame Roger pense pouvoir apurer cette liste avant la fin du dispositif transitoire.

Comme chaque année, pour la filière GP, le mouvement local banalise les postes B et C, en dépit de la doctrine d'emploi. À quand le même alignement des payes et des carrières par le haut ?

Le mouvement a été fait en tenant compte de la situation des services ce qui fait que certaines demandes n'ont pas abouti dans l'intérêt du service de départ.

Au 1^{er} septembre, le taux de couverture du département sera à 98,26 % (calcul TAGERFIP, qui déjà est bien loin de la réalité..) soit une carence de 9,5 emplois. Cette situation conduit à ne pas compléter les temps partiels, l'EMR compensera éventuellement.

Lors de la Cap FF du 12/07, Madame Roger nous a informé de 3 affectations au sein de l'EMR. Les 3 agents resteront sur le poste qu'ils occupent actuellement (service Facturier et RH), dans l'attente de nouvelles affectations sur ces services.

L'attention de la direction a été attirée sur la situation de l'emploi dans certains postes que l'on peut considérer comme fragilisés : Trésorerie de Paimboeuf = - 1.2, Machecoul = -1.2 ou en déficit : Paierie départementale = -1.2, Nantes amendes = -1,6.

La situation de Carquefou reste inchangée, au moins jusqu'en 2013.

Agentes & Agents

Le mouvement est de faible ampleur .

6 personnes ont une nouvelle affectation en LoireAtlantique dont 3 arrivent de la région parisienne.

Les demandes de mutations à l'intérieur du département sont en faible nombre : 9.

Il reste deux personnes sur le tableau du classement par ancienneté de la demande de mutation.

En 2014, il est prévu qu'au niveau local seul le tableau des classements par ancienneté administrative demeure. Mais la Direction locale est en attente d'instructions à ce sujet.

2 agents devraient arriver de la Disi Ouest (Direction informatique) vers la DRFIP44 car leur emploi est supprimé.

Vote sur le mouvement local B & C :	POUR	Parité administrative
	CONTRE	Parité syndicale

Vos représentant-es CGT lors de ces CAPL :

N'hésitez pas à nous contacter

Catégorie A :

Franck MAINGUY (02 51 12 81 87)
François BARILLOT (02 51 12 81 88)
Alain COLAS (02 51 25 05 87) - expert

Catégorie B :

Cécile HAURAY (02 51 12 86 06)
Geneviève DESTRADE (02 51 25 05 81)
Pierre-Yves GRELLIER (02 51 12 82 12)

Catégorie C :

Savka COCCO (06 98 09 17 76)
Alain COLAS (02 51 25 05 87)
Matthieu BLIN (02 40 70 90 71)

Contacter la CGT

- ▶ CGT Finances Publiques,
2 rue du Général Margueritte 44000 Nantes
- ▶ Tél & Fax : 02 40 74 06 81
- ▶ Courriel : cgt.drifip44@dgfip.finances.gouv.fr
- ▶ Internet : <http://www.financespubliques.cgt.fr/44/>

